République Française
Département du Morbihan
**Commune de Kergrist**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600933-20260413-021_2026-DE

# EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 13/04/2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 15 | 15 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité** |
| Pour : 15<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

L'an 2026, le 13 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Kergrist s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAVID Arnaud - Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 03/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 07/04/2026.

**Présents** : M. DAVID Arnaud – Maire, M. GUILLO Philippe, M. SERVEL Samuel, Mme LE GOFF Brigitte, M. LE PETITCORPS Paul, M. LE CLEZIO Maëlan, Mme GUILLEBAULT Fany, M. BURIDANT Antoine, Mme BRETON Anne-Cécile, Mme BOUTOILLE Morgane, M. GALERNE Joël, Mme RIO Océane, Mme LE PETITCORPS Emilie, M. GUEGAN Charles, Mme LE HEN Sandrine.

**A été nommée secrétaire** : Mme LE GOFF Brigitte.

## 021/2026 – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES A MORBIHAN ENERGIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L.5711-1 et L.5211-7.I,
Vu les statuts de Morbihan Energies,

Monsieur le Maire expose : dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, Morbihan Energies, syndicat mixte fermé, va procéder au renouvellement de ses élus.

La Commune est membre de Morbihan Energies (syndicat départemental d'énergies du Morbihan). A ce titre, le Conseil Municipal doit procéder à l'élection de deux délégués. Aucun délégué suppléant n'est admis.
Ces deux délégués représenteront la commune au sein du collège électoral de secteur compétent, chargé d'élire les représentants de secteur appelés à siéger au comité syndical de Morbihan Énergies, conformément aux statuts.

Le choix des deux délégués doit porter uniquement sur deux membres du Conseil Municipal et ne doit pas porter sur des conseillers municipaux qui sont également des agents employés par Morbihan Energies ou par une commune morbihannaise.

Il est rappelé que la désignation intervient dans le respect des statuts de Morbihan Énergies et de la législation en vigueur, notamment des dispositions relatives aux incompatibilités.

Après en avoir délibéré et avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, le Conseil Municipal, décide :
-De désigner les délégués titulaires suivants pour siéger au sein de Morbihan Energies :

| | |
|---|---|
| LE PETITCORPS Paul | Adjoint |
| GUILLEBAULT Fany | Conseillère Municipale |

-De dire que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour Extrait Certifié Conforme.

| | | |
|---|---|---|
| Maire,<br>Arnaud DAVID. | MAIRIE DE KERGRIST 56 (Morbihan) | Secrétaire de séance,<br>Brigitte LE GOFF. |